

PAX INTERNATIONAL

La Ligue internationale de femmes pour la paix et la liberté a pour but d'unir les femmes de tous pays qui sont opposées à toute forme de guerre, d'exploitation et d'oppression et qui travaillent pour le désarmement universel et pour la solution des conflits par la reconnaissance de la solidarité humaine, par la conciliation et l'arbitrage, par la coopération mondiale, et par l'instauration d'une justice sociale, politique et économique pour tous, sans distinction de sexe, de race, de classe ou de foi. Le travail de toutes les sections nationales est basé sur les statuts et sur les résolutions adoptées par les congrès internationaux de la ligue.

Journal mensuel
de la Ligue Internationale de Femmes
pour la Paix et la Liberté



Secrétariat International :
12, rue du Vieux-Collège - Genève
Présidente honoraire : Jane Addams

NOUVELLES DES SECTIONS

Les groupes de la **Section britannique** dénoncent à l'opinion publique l'absurdité des mesures de défense contre les attaques par les gaz et font voter dans leurs réunions une résolution demandant au gouvernement d'agir à Genève pour que des mesures efficaces soient prises afin d'assurer le désarmement par un accord international. Pour célébrer l'anniversaire de la présentation des pétitions, la Section britannique, en collaboration avec d'autres organisations pacifistes, organise des meetings et suggère l'envoi de lettres au premier Ministre et au Ministère des affaires étrangères et de délégations aux membres du parlement.

Mrs Wilkinson, revenue des Indes, a fait des conférences pour la Section britannique et la section a envoyé un télé-

gramme à l'Association des femmes hindoues et s'est occupée de la situation de Mrs Cousins emprisonnée.

En **Hollande**, le Groupe de **Haarlem**, au cours d'une exposition de peintures antimilitaristes, a recueilli 13,500 signatures pour une pétition adressée à M. Henderson. Le groupe veut travailler à la constitution d'un fonds destiné à soutenir ceux qui refusent de fabriquer ou de transporter du matériel de guerre. Nos amies hollandaises aimeraient recevoir des documents sur une action analogue entreprise par d'autres sections.

La Section d'**Autriche**, en collaboration avec les organisations pacifistes autrichiennes, met en circulation parmi les organisations internationales une déclaration en faveur d'un désarmement radical. Avec les Résistants à la guerre, elle dénonce les dangers de la milice et de l'éducation militariste.

Les conférences de la paix de la **Section hongroise** ont eu un grand succès et la **Section belge** prépare une école d'été analogue à celle de l'année dernière.

La **Section allemande** a demandé au ministre des Affaires étrangères de soumettre au Reichstag un projet de loi contre le transport des armes et des munitions. Elle demande au gouvernement d'engager les puissances représentées à Genève à prendre des mesures analogues.

Aussitôt que la Section allemande a reçu de Genève la nouvelle de l'arrestation de Mrs Cousins, elle a écrit à M. MacDonald et au Secrétariat d'Etat pour l'Inde et elle a exprimé à Mrs Cousins, avec sa profonde sympathie, son espoir de la voir bientôt libérée.

Afin de lutter contre les mesures officielles de défense contre les gaz et les

attaques aériennes, la section a multiplié les appels et les réunions. Frau Hoppstock-Huth a parlé dans un grand nombre de villes. A Francfort-sur-le-Main, comme elle se proposait de prendre la parole dans une salle pleine à craquer, des nationaux-socialistes jetèrent des boules puantes et des bombes lacrymogènes qui obligèrent le public à quitter la salle.

En **Pologne**, on organise des conférences et on écrit des articles sur la ligue, sur Miss Jane Addams et on se prépare à collaborer avec les organisations féminines le 6 février.

La **Section suisse** qui a 15 groupes locaux, invite les femmes à travailler contre l'action des munitionnaires et insiste sur le fait que, avec les sommes d'argent affectées au budget militaire de la Suisse, on pourrait réaliser entièrement un système complet d'assurance sur la vie et sur la vieillesse.

C. D.

SOMMAIRE

Nouvelles des Sections.

Appel adressé par la Section allemande et la Section française de la L. I. F. P. L. à leurs Gouvernements respectifs.

Anniversaire de la Remise des Pétitions.

Rapports des Commissions :

Encore le problème des stupéfiants.

Extrême-Orient.

Lettre au Comité des Dix-neuf.

Résolution votée par la Section britannique,

Trafic des Armes.

[nique,

Inde.

La grève de l'alcool et du tabac en Ukraine polonaise.

Dernières Nouvelles : Radio, Conférence.

Nouvelles de partout.

APPEL ADRESSÉ PAR LES SECTIONS ALLEMANDE ET FRANÇAISE DE LA L. I. F. P. L. A LEURS GOUVERNEMENTS RESPECTIFS

La guerre mondiale pèse encore lourdement sur les peuples.

Le monde entier continue à souffrir de ses funestes effets.

Douze millions de morts, cinq millions et demi d'invalides et de mutilés ! Trente millions de sans travail !

Néanmoins, des nationalistes sans scrupules cherchent, de nouveau, à susciter l'animosité entre l'Allemagne et la France

à rallumer la vieille haine des frères ennemis de deux peuples faits pour s'entendre et se compléter.

Nous rappelons aux chefs d'Etats la lourde responsabilité qui pèserait sur eux si, au lieu de répondre à l'aspiration profonde des peuples vers la paix, ils cédaient aux pressions des fauteurs de guerre : munitionnaires, militaristes et autres, et s'ils se laissaient entraîner dans un nouveau conflit.

Allemandes et Françaises, nous savons que si les Etats n'entrent pas résolument, sans plus tarder, dans la voie du désarmement, une nouvelle conflagration éclatera fatalement.

Nous savons qu'avec les nouveaux moyens de guerre, toute guerre amènerait l'extermination des peuples et mettrait en péril la civilisation occidentale.

Nous élevons une protestation indignée :

— Contre l'attitude de la Conférence du désarmement. Toutefois, nous ne saurions nous étonner de cette attitude, étant donnée la composition actuelle des délégations nationales — les forces pacifiques de chaque pays en étant généralement absentes tandis qu'y figure un nombre considérable de militaires de carrière, de ministres de la guerre, de la marine, de l'aviation et de représentants plus ou moins directs des intérêts des munitionnaires.

— Contre l'insuffisance générale et les dangers des projets soumis actuellement à l'examen de cette conférence.

En particulier :

— Contre l'introduction, là où ils n'existaient pas encore, du service militaire obligatoire ou du système des milices.

— Contre la participation de la population civile aux manœuvres aériennes — dont les résultats concordants montrent à tous les esprits perspicaces l'illusion d'une protection réelle des populations — destinées seulement à créer, dans le grand public, une dangereuse fausse sécurité en même temps qu'une psychose de guerre profitable seulement aux fabricants d'appareils protecteurs ou de produits neutralisants.

Nous sommes excédées de tant de paroles vaines sur les « garanties », la « sécurité », le désarmement progressif, etc.

Françaises et Allemandes, ce que nous voulons, c'est :

— le Désarmement total et universel.

Nous voulons aussi :

— l'abolition de la fabrication et du commerce libres du matériel de guerre,

— la suppression de toutes les frontières artificielles, des barrières douanières,

— l'organisation méthodique de la production et une distribution systématique

et rationnelle des denrées alimentaires et des produits de première nécessité envisagées internationalement sous le contrôle et avec la collaboration des syndicats de travailleurs et des organisations internationales de consommateurs.

Nos peuples veulent du travail et du pain.

Ils veulent la Paix et la Justice.

* * *

Cet appel a été communiqué à la presse de France et d'Allemagne. Beaucoup de journaux importants en ont publié des extraits (*Berliner Tagblatt* par exemple). A Genève, nous l'avons signalé à la presse internationale. L'appel, accompagné de la lettre suivante, a été envoyé à Mr. Henderson, président de la Conférence du désarmement :

Monsieur le président,

Les Sections française et allemande de la Ligue internationale de femmes pour la paix et la liberté m'ont priée de vous soumettre un appel qu'elles ont envoyé il y a quelques jours à leurs gouvernements respectifs. En portant cet appel à votre connaissance, j'agis au nom de ces deux sections qui ont organisé du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest de la France et de l'Allemagne un nombre incalculable de meetings publics. L'échec de la Conférence du désarmement jusqu'à ce jour, échec qui a soulevé partout une grande indignation parmi les masses, et le danger du service militaire obligatoire (milices ou toute autre forme) dont sont menacées certaines nations, ont fait une impression profonde en France et en Allemagne. Nos camarades de la Ligue prévoient que l'introduction de n'importe quel système de service obligatoire aboutirait à une grande catastrophe. Ce service obligatoire entraînerait des millions de jeunes gens et leurs familles dans des conflits douloureux et conduirait à des formes de punitions analogues à celles du moyen âge.

Nos sections allemande et française ont toujours appuyé de toutes leurs forces vos appels successifs en faveur d'une action pour le désarmement. Elles ne pourraient cependant plus vous donner leur appui si on ne supprime pas, dès que possible, le fardeau de toute forme de service militaire qui menace actuellement les peuples. Croyant que vous, Monsieur le président, en qualité de citoyen d'un pays qui n'a pas de service militaire obligatoire, vous comprendrez parfaitement l'angoisse de leurs peuples respectifs, les sections française et allemande vous prient instamment de publier une déclaration condamnant un plan qui est un cauchemar pour les peuples auxquels on a promis le désarmement. Le service mili-

taire obligatoire est le moyen le plus rapide d'instaurer le militarisme barbare et il ne pourra jamais conduire au désarmement.

Nos deux sections allemande et française, espérant de vous une prochaine réponse à leur appel, vous prient de bien vouloir croire, Monsieur le président, à leurs sentiments dévoués.

Camille Drevet,
secrétaire internationale.

ANNIVERSAIRE DE LA REMISE DES PÉTITIONS

Le Groupe consultatif international et parmi ses membres le Comité du désarmement créé par les Organisations féminines internationales, a décidé, pour célébrer l'anniversaire de la remise des pétitions à la Conférence du désarmement, d'avoir au Club international déjeûner au cours duquel Mr. Henderson prendrait la parole.

Etant déléguée de notre Ligue au Comité des organisations féminines internationales, j'ai protesté contre la forme de manifestation choisie. La situation mondiale, la guerre sur plusieurs points du globe, les menaces de guerre sur d'autres points, la misère et le chômage frappant des millions d'êtres humains exigeaient une large manifestation publique dans laquelle la voix des masses angoissées aurait pu se faire entendre.

A défaut de cette large manifestation, il semble qu'une délégation restreinte de gens qualifiés pour traduire énergiquement les revendications internationales aurait pu être envoyée au président de la conférence.

Un déjeûner dans un club ne pouvant remplacer ni la manifestation de masse, ni la délégation pressante auprès de la Conférence, j'ai demandé au Comité des organisations féminines internationales d'organiser en février, à Genève, un meeting au cours duquel les femmes pourraient exprimer publiquement leur ferme volonté de continuer la lutte pour le désarmement.

Le comité accepte en principe l'idée de ce meeting.

C. D.

Vox Populi, le livre commémorant la présentation des pétitions à la Conférence du désarmement le 6 février 1932, avec préface de M. Arthur Henderson, vient de paraître en édition populaire. On peut se le procurer au Comité pour le désarmement, créé par les Organisations féminines internationales, 31, quai du Mont-Blanc, Genève, au prix de 50 centimes suisses, 5 exemplaires : 1 fr. 25, port en sus.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

ENCORE LE PROBLÈME DES STUPÉFIANTS

Ce n'est qu'après la parution dans *Pax* de mon article intitulé « Intérêts du peuple ou intérêts de l'Etat ? » que j'ai obtenu des renseignements détaillés sur les discussions concernant les stupéfiants qui ont eu lieu à la Société des Nations en 1932.

Il est absolument nécessaire que toutes les branches de la L. I. F. P. L. sachent ce qui s'est fait à la S. d. N. en 1932. La Commission de l'Opium a tenu une séance en mai et la sous-commission a siégé en octobre. Les débats ont prouvé nettement que tous ceux qui sont intéressés au trafic des stupéfiants, qu'ils s'appellent gouvernements, fabricants ou grands capitalistes, ont travaillé de nouveau avec un succès extraordinaire derrière les coulisses. On a déclaré sans la moindre réserve qu'il est impossible d'appliquer dans les pays intéressés et dans le délai prévu, soit à partir du 13 juillet 1933, la limitation de la production.

La 15^e session du Comité permanent central de l'Opium, qui siégea du 17 au 22 octobre, a décidé, à la suite d'une proposition allemande, de publier dorénavant les statistiques dans une forme très simplifiée, c'est-à-dire que les trois substances : Encodal, dicodide et dilaudide seront à l'avenir groupées dans les statistiques sous une seule rubrique, bien qu'elles soient les produits spéciaux de trois industries distinctes qui ne désirent pas faire connaître les chiffres de leur fabrication.

Tandis que les séances de 1932 auraient dû servir à pousser les représentants des divers Etats à prendre position de toutes leurs forces pour la ratification de la Convention, on a pu remarquer un sabotage notoire, surtout de la part des pays fortement intéressés dans la production et la fabrication. Les rapports complets ont été distribués trop tard, de sorte qu'ils n'ont plus pu être étudiés avant la discussion des questions importantes. C'est ainsi que pour la discussion sur la fabrication des stupéfiants et la limitation de la consommation de l'opium, seulement 7 des 52 pays représentés, soit : l'Italie, la Chine, l'Angleterre, la France, la Hollande, l'Inde et la Belgique, ont pris part aux débats. Lorsqu'on demanda pourquoi les autres représentants n'avaient rien à dire, on répondit qu'ils n'avaient pas eu le temps d'examiner les documents, ceux-ci leur étant parvenus trop tard.

Mais nous demandons à nouveau, à quoi servent tous les discours ronflants des gouvernements contre le danger des stupéfiants, toutes les poursuites contre les marchands et les contrebandiers, le travail de nombreux médecins consciencieux et toutes les lois réprimant les abus si, par peur devant le capital des marchands de stupéfiants, les gouvernements font pendre les petits malfaiteurs, mais laissent courir et même courent avec les grands coupables ? A quoi servent toutes les conventions si, au dernier moment, la Société des Nations tremble devant son propre courage, si elle fait un pas en avant et deux en arrière, comme cela a été le cas au cours des séances de 1932 ?

Quand la majorité des gouvernements aura-t-elle enfin assez d'énergie pour mettre un terme au trafic maudit des stupéfiants ?

1932 sera une année triste dans l'histoire de la Commission de l'opium de la S. d. N. Mais les discussions passées auront peut-être des suites heureuses, car elles redoubleront les forces de ceux qui ont juré de n'abandonner la lutte que lorsqu'ils auront définitivement vaincu le mal.

Je fais encore une fois appel aux femmes de la L. I. F. P. L. ; n'abandonnez pas, le temps presse. A vos positions. Réclamez immédiatement à vos parlements la ratification de la Convention de l'opium de 1931.

Lida Gustava Heymann.

* * *

M. Blanco, directeur du Bureau international anti-opium, a fait le 30 janvier, à la Maison internationale, une très intéressante conférence sur le problème de l'opium et des stupéfiants et sur la nécessité d'y intéresser l'opinion publique.

Il a rappelé que c'est le 13 avril que la Convention sur la limitation de la fabrication et le contrôle de la vente des stupéfiants devrait être ratifiée par 15 gouvernements afin d'entrer en vigueur.

Jusqu'ici, seul neuf ont donné leur signature.

EXTRÊME-ORIENT

Tous les membres de la L. I. F. P. L. doivent ressentir un surcroît d'angoisse au sujet de la situation sino-japonaise depuis que le Comité des Dix-Neuf a décidé qu'il n'y a plus d'espoir de voir le Japon accepter la base de conciliation proposée. L'assemblée doit agir maintenant conformément à l'art. 15, par. 4 du Pacte et les Etats membres doivent pren-

dre en considération toute la question de la pression à exercer, autrement dit des sanctions.

Ces sanctions peuvent être appliquées sous diverses formes. Aucun membre de la L. I. F. ne peut accepter l'idée que la guerre, sous quelque forme et sous quelque auspice que ce soit, puisse être un remède à la guerre. La Société des Nations ayant été créée pour prévenir et arrêter la guerre, il faut avoir recours à une autre forme de sanction lorsque la patience et la conciliation ont échoué. Bien des gens pensent que si l'opinion mondiale avait exprimé sa désapprobation générale à l'égard du Japon, en septembre 1931, les représentants de l'opinion libérale et pacifiste japonaise auraient trouvé dans cet appui un encouragement et s'en seraient servi pour combattre le militarisme qui les anéantit maintenant. Mais il n'existait malheureusement pas d'opinion générale sur laquelle on pouvait s'appuyer.

La dernière guerre a prouvé qu'aucun Etat ne peut faire la guerre sans contracter des emprunts et sans disposer des crédits qui lui sont nécessaires pour le maintien des armées. Il semble donc que le refus de crédits et d'envois d'armements au Japon pourrait mettre rapidement fin à « la guerre qui n'est pas une guerre ». Mais pour être efficace, ce refus doit être universel et on peut se demander, en se basant sur l'expérience de ces dernières années, si l'opinion publique de chaque pays est préparée à une telle mesure.

Le rapport Lytton a beaucoup contribué à éclairer l'opinion. Malgré l'impartialité de ce rapport et ses projets de conciliation en vue d'une solution pacifique des problèmes à résoudre, il fait ressortir très clairement que l'action du Japon en Mandchourie n'était pas un acte justifié de défense et que le soi-disant Etat de Mandchoukouo est une création du militarisme japonais.

Le rapport reconnaît pleinement la complexité du problème et, tout en sauvegardant la souveraineté et l'intégralité territoriale de la Chine, les solutions proposées tiennent compte de l'importance des intérêts japonais par rapport au bien-être général de la Mandchourie. Ces propositions viennent maintenant d'être repoussées par le Japon. Quelque mesure que puisse prendre dorénavant la Société des Nations, ses membres ne pourront reconnaître le « Mandchoukouo » puisque cet Etat a été créé par des moyens contraires aux engagements internationaux signés par eux.

Cependant que les Gouvernements de Chine et du Japon discutent sans fin, il semble que l'on tient très peu compte des souffrances du peuple mandchou. Au moment du bombardement des quartiers chinois de Shanghai l'année dernière, des témoignages de sympathie ont été exprimés dans le monde entier. Le mois dernier, une autre ville chinoise, Shanhaikwan, située à moitié à l'intérieur, à moitié à l'extérieur de la Grande Muraille, a subi le même sort, mais cette ville est si lointaine que nous entendons très peu parler de la misère de ses habitants. Les extraits suivants sont tirés d'une lettre datée du mois d'octobre 1932 écrite par une personne qui a habité la Mandchourie pendant 40 ans et qui reste en contact étroit avec ce pays :

« Entre temps, la Mandchourie est sous le règne de la terreur et les souffrances de son peuple sont épouvantables. Jusqu'au moment de l'invasion japonaise, le pays était relativement paisible. Il y avait des actes de brigandage, mais dans une assez faible mesure et moins que dans d'autres parties de la Chine... Dans tout le pays, les cultivateurs et les petits artisans des villes et des villages faisaient leur travail dans la paix et la prospérité. La principale excuse invoquée par le Japon pour justifier son action était la « protection de ses ressortissants ». Mais maintenant, il n'y a de sécurité ni pour eux, ni pour les étrangers, ni pour les Chinois.

« Aucune des guerres qui avaient dévasté jusqu'ici la Mandchourie n'avaient jeté une désolation aussi étendue que ce n'est le cas actuellement... »

Les documents supplémentaires du rapport de la Commission de la Société des Nations donnent la preuve convaincante que si la prospérité régnait dans quelques quartiers, on trouvait aussi sous l'ancien gouvernement mandchou l'exploitation cruelle des fermiers chinois; il est donc bien évident qu'un retour à l'ancien statu quo est impossible. Il faut trouver un moyen de mettre les grandes richesses naturelles de ce pays au service des gens qui l'habitent et au service de la Chine et du Japon, qui ont tous deux de très graves problèmes économiques à résoudre. Leurs populations sont menacées de famine et la guerre et le despotisme militaire les ont mises dans un pressant besoin de secours. Y a-t-il encore un espoir, maintenant que la S. d. N. s'est prononcée avec fermeté, d'entendre au Japon la voix des éléments pacifistes et libéraux qui ont travaillé docilement dans les coulisses ?

Nous relevons dans une lettre reçue récemment d'un de nos membres au Japon la phrase suivante : « Nous faisons

tout le possible, mais les résultats sont presque nuls »; d'autre part, l'une de nos amies chinoises écrit : « Seule une action décisive de la S. d. N. peut arrêter le courant qui reconduit la Chine et le monde vers le désespoir créé par le militarisme ». Nous avons donc le droit de penser que des forces ignorées travaillent dans ces deux grands pays et qu'elles pourront peut-être même faire incliner la balance du côté de la paix. Que peut faire la Société des Nations? La Chine a loyalement tenu ses engagements et lutte désespérément contre une situation économique aggravée par les guerres et les inondations. Le Japon a pris pour prétexte de son action en Mandchourie les difficultés dans lesquelles se débat la Chine. Si la S. d. N. voulait aider à la Chine à consolider son gouvernement central en lui procurant les fonds et l'aide technique dont elle peut avoir besoin pour mettre en ordre au moins une partie de sa grande maison, les principaux griefs du Japon tomberaient. Le nouveau « Mandchoukouo » s'il n'est pas reconnu, n'existera plus et, après une période de lutte, les autorités chinoises seraient enfin en mesure de construire la forme d'Etat autonome sous contrôle de la souveraineté chinoise recommandée par le rapport Lytton.

Mais cela ne pourra arriver que si les meilleurs éléments du Japon sont appuyés par le refus de la S. d. N., des Etats-Unis et de l'U. R. S. S. de reconnaître des conditions établies n'importe où par des moyens contraires aux engagements internationaux. Il faut aussi que la pression de l'opinion publique aide à faire comprendre au gouvernement japonais que le seul moyen pour le Japon de prendre sa vraie place dans la grande famille des nations, est de remplacer le conflit par la coopération.

* * *

Projet de résolution soumis à la Commission de l'Extrême-Orient :

La L. I. F. P. L.

Reconnaissant que le rapport de la Commission de la S. d. N. pour la Mandchourie, bien que rédigé dans un esprit d'impartialité et inspiré par un réel désir de paix en Extrême-Orient, et bien que contenant des propositions de conciliation, n'établit cependant pas clairement :

1) que l'action japonaise en Mandchourie n'était pas un acte de défense justifié,

2) que le soi-disant Etat de Mandchoukouo est une création du militarisme japonais et ne se distingue en rien d'un protectorat japonais,

Prie ses sections nationales d'entreprendre toute action possible en vue

d'exercer une pression sur leurs gouvernements pour que ceux-ci respectent l'inviolabilité des engagements internationaux en refusant de reconnaître l'indépendance du Mandchoukouo, la situation actuelle de cet Etat ayant été créée par des méthodes contraires aux engagements signés.

Edith M. Pye.

.....

LETTRÉ ADRESSÉE AU COMITÉ DES DIX-NEUF, LE 16 JANVIER 1933

Monsieur le président du Comité des Dix-Neuf,

Diverses sections de notre Ligue internationale de femmes pour la paix et la liberté et le Comité exécutif international ont, à plusieurs reprises, en novembre 1931, en février et en mai 1932, fait appel à la Société des Nations et demandé une action énergique en Extrême-Orient.

Aujourd'hui la L. I. F. P. L. voit avec angoisse la situation s'aggraver et compte que la réunion du Comité des Dix-Neuf et celle de l'Assemblée entraîneront une décision immédiate capable de sauver des horreurs de la guerre les populations de Mandchourie et de Chine et de protéger les peuples de tous les pays du Pacifique contre les dangers de plus en plus menaçants du militarisme japonais.

Laisser sans réponse les appels pressants de la Chine, c'est pousser celle-ci à se défendre elle-même et c'est ruiner à leur base les principes de solidarité internationale que devrait représenter la Société des Nations.

La L. I. F. P. L. affirme que l'opinion publique de tous les pays s'affermissant chaque jour ne peut plus admettre que les grandes puissances représentées à Genève permettent des agressions répétées du militarisme japonais et tolèrent chez elles les envois incessants de fournitures et de matériel de guerre en Extrême-Orient.

La L. I. F. P. L. demande au Comité des Dix-Neuf d'agir pour que des mesures diplomatiques, politiques et économiques soient immédiatement prises afin d'assurer la cessation des hostilités, le retrait des forces militaires japonaises, le respect du territoire chinois, l'arrêt des expéditions de matériel de guerre à destination d'Extrême-Orient. En prenant ces mesures, les puissances représentées à Genève ne feraient qu'appliquer les principes inclus dans les pactes antérieurs et respecter leur propre signature.

La L. I. F. P. L. espère que son appel qui traduit la volonté toujours plus ferme

TRAFIC DES ARMES

La Section des Etats-Unis a envoyé le 20 décembre dernier la lettre suivante au président Hoover :

« Nous avons lu avec une satisfaction et une reconnaissance profondes dans la presse de ce jour votre projet de message au congrès demandant l'autorisation de déclarer l'embargo sur les envois d'armes destinés à des pays en guerre ou menacés de guerre. La L. I. F. P. L. a réclamé depuis son premier congrès tenu à La Haye, en 1915, le contrôle gouvernemental de l'industrie des armes. Nous avons toujours été convaincus qu'en appliquant ce contrôle, le gouvernement américain prendrait la mesure qui aurait le plus de portée et d'efficacité possible pour mettre fin aux hostilités internationales.

« Au point de vue pratique, nous pensons que le contrôle des munitions est indispensable si l'on veut limiter la possibilité de conflits futurs ou mettre fin aux profits de guerre; au point de vue moral nous pensons que le trafic des munitions est aussi immoral que les autres trafics qui ont déjà été condamnés et mis hors la loi par notre civilisation, notamment : le trafic des femmes et des enfants, le trafic des esclaves et le trafic de l'opium. Bien que ces calamités n'aient pas encore été entièrement supprimées, des mesures légales précises ont du moins été prises pour les abolir.

« C'est pourquoi nous vous prions, Monsieur le président, de soumettre le plus tôt possible votre message au Congrès; nous vous assurons que nous ferons de notre côté tous nos efforts pour contribuer à faire adopter la législation qui vous permettra de déclarer immédiatement l'embargo sur les envois d'armes,

.....

(Suite du Supplément de Pax.)

de l'opinion publique sera entendu et que, grâce aux décisions du Comité des Dix-Neuf, des mesures efficaces pourront arrêter la guerre en Mandchourie et protéger non seulement les populations de la Chine, mais le monde entier qui vit dans une intolérable angoisse.

Veillez agréer, Monsieur le président, l'expression, de ma respectueuse considération

Camille Drevet,
secrétaire internationale.

.....

RÉSOLUTION VOTÉE PAR LA SECTION BRITANNIQUE DE LA L. I. F. P. L.

Le Comité exécutif de la Section britannique de la L. I. F. P. L. considérant

1) que le rapport de la Commission

car nous sommes persuadées que des mesures adéquates réussiront finalement à supprimer en tout temps et en tout lieu le trafic des armes. »

Camille Drevet a soulevé au Comité des organisations féminines pour le désarmement la question d'un embargo éventuel des armes aux Etats-Unis et elle a vivement recommandé de renseigner les organisations membres sur ce sujet et de les prier d'entreprendre dans leurs pays respectifs des campagnes contre les envois d'armes et de munitions aux Etats ayant violé les traités. Elle a proposé aussi d'agir à Genève et de réserver à la question des envois d'armes une place importante lors du meeting public qui doit être organisé par le Comité féminin du désarmement. La proposition de Camille Drevet sera communiquée aux organisations féminines en même temps qu'un exposé de Mrs Laura Puffer Morgan sur la situation actuelle aux Etats-Unis en ce qui concerne l'embargo sur les armes.

INDE

M. Cousins nous a envoyé la lettre suivante que nous nous faisons un plaisir de publier :

« Mrs Cousins m'a prié d'écrire à un certain nombre d'amis pour les remercier pour les lettres reçues aux Indes mais auxquelles elle ne peut pas répondre personnellement maintenant.

« Elle a été condamnée le 10 décembre, à Madras, à un an d'emprisonnement pour avoir refusé de prendre l'engagement de parler en public contre les ordonnances qui régissent actuellement

.....

Lytton démontre que l'action du Japon en Mandchourie n'est pas conforme à ses obligations de signataire du Pacte, et

2) que le délai d'application de la procédure du Pacte a permis au Japon d'aggraver le conflit et de rendre le règlement du conflit plus difficile,

Pense que la Société des Nations devrait procéder maintenant à l'adoption du rapport de sa propre Commission d'enquête et faire sur la base de ce rapport des propositions de règlement du conflit.

En outre, le comité pense que, dans le cas où le Japon refuserait de négocier sur cette base, la Société des Nations devrait recommander aux Etats membres de rappeler leurs ambassadeurs et de refuser de fournir des armements et des munitions de guerre, ainsi que des emprunts financiers et des crédits.

l'Inde et particulièrement contre l'introduction forcée, par les Anglais et par le groupe officiel du Parlement central indien, des ordonnances d'urgence dans le code pénal ordinaire, sans tenir compte de la volonté des représentants élus par le peuple indien.

« La condamnation ayant un caractère plus préventif que punitif, on a appliqué l'emprisonnement simple. C'est pourquoi Mrs Cousins peut recevoir toutes les communications et tous les paquets qui lui sont envoyés, sous réserve cependant de l'application de la censure en ce qui concerne tout jugement favorable au côté indien dans la lutte politique; mais Mrs Cousins ne peut écrire qu'une lettre par quinzaine. Voici son adresse : c/o The Superintendent, President Jail for Women, Vellore, Madras Presidency, India.

« Mrs Cousins a deux cellules. Elle peut se procurer, à ses frais, des suppléments à la nourriture de la prison. Ayant ses propres vêtements et ses propres meubles, elle est relativement confortable et est heureuse d'avoir fait ce qu'elle considérait être son devoir.

« Elle a de vastes projets de travail pour les mois à venir, par exemple apprendre la langue Hindi et écrire un livre sur la musique. Les prisonniers politiques ayant le droit de se réunir pendant la journée dans leurs cellules et dans un petit jardin, Mrs Cousins a déjà réuni ses 24 co-détenues en un groupe « culturel », la plupart de ces prisonnières étant très cultivées. Mrs Cousins se sent dans son élément parmi ces femmes indiennes aimables, courageuses et intelligentes qu'elle aime et pour lesquelles elle a travaillé pendant dix-sept ans. Elle recevra bientôt la visite des femmes magistrat, ayant été elle-même la première femme magistrat de l'Inde.

« Sur la proposition de Mrs Hanen Angelo, un membre indien chrétien de la Corporation de la cité de Madras, cette corporation a levé sa dernière séance en signe de protestation contre la condamnation de Mrs Cousins.

« Conformément aux plans que nous avons dressés à Genève, je resterai ici jusqu'à la fin de mars et, sur la proposition de Mrs Cousins, j'irai ensuite vers le Bas Himalaya pour y passer l'été. En me faisant récemment cette proposition, Mrs Cousins faisait allusion à une possibilité de nous rencontrer avant le mois de décembre. Je voudrais ajouter que d'après sa dernière lettre du 30 décembre, la santé de Mrs Cousins était excellente.

« Bien sincèrement à vous,

James H. Cousins. »

Parmi les nouvelles et documents du Comité de l'Inde, ceux concernant les prisonniers politiques doivent retenir notre attention. Il faut que l'opinion publique connaisse la situation des prisonniers d'opinion et que dans tous les pays se crée dans le monde une opinion internationale sur cette question.

.....
LA GRÈVE DE L'ALCOOL ET DU TABAC EN UKRAINE POLONAISE

La population ukrainienne de Pologne a inauguré une forme de boycott qui doit avoir la sympathie non seulement des ennemis de la violence, mais encore des ennemis de l'alcool et du tabac.

Pour répondre à la terreur qui règne en Ukraine et pour protester contre le procès de Lwow au cours duquel trois jeunes Ukrainiens furent condamnés à la pendaison en décembre dernier, dix personnes ont lancé un appel à la population recommandant la grève du tabac et de l'alcool, la vente de ces deux denrées étant monopole d'Etat. L'initiative partie d'un groupe de femmes a été soutenue par des prêtres, par des jeunes, par neuf députés ukrainiens et, depuis trois semaines, le boycott s'étend de village à village. Au moment de la discussion du budget à la Chambre polonaise (Sejm) on a rendu responsable les députés ukrainiens des conséquences fâcheuses que pouvait avoir ce boycott quant à la situation financière de l'Etat polonais.

La grande presse gardera sans doute le silence sur cette expérience d'une grande valeur éducative et qui peut faire triom-

pher les forces de non-violence, mais nous avons le devoir de faire connaître à toutes ce qui se passe en Ukraine polonaise.

C. D.

.....
DERNIÈRES NOUVELLES

LA RADIO AU SERVICE DE LA PAIX

Nos amies suédoises nous transmettent un programme de conférences pacifistes données sous le patronage du Ministère des Affaires étrangères suédois par la T. S. F. On a organisé dans toute la Suède des groupes d'écouteurs qui discutent à la suite des conférences les questions internationales.

« J'espère que d'autres pays pourront prendre la même initiative » nous dit Greta Engkvist.

Nous souhaitons vivement que cet exemple soit suivi.

CONFERENCE

La Section suisse, en collaboration avec le Comité exécutif, organise pour le 26 ou le 27 avril une conférence à Genève sur les formes diverses du militarisme (milices, armée internationale, conscription) et sur les industries de guerre, soutien de ce militarisme.

.....
NOUVELLES DE PARTOUT

Le Bureau international pour la Presse pacifiste nous fait savoir qu'une organisation internationale d'*Eclaireurs pour*

la paix mondiale est en formation et qu'on peut adresser toutes demandes de renseignements à M. Ludwig Elster, Vienne 64, Postfach 54.

La Société de la Nouvelle Histoire, 132 East 65th Street, New York City, a offert trois prix à des étudiants européens ayant fait le meilleur essai sur ce sujet : « Comment la jeunesse des écoles et des universités peut-elle contribuer à la création des Etats-Unis du monde ? ».

La 3e conférence de l'« Open Door International » aura lieu à Prague, le 24 juillet prochain. S'adresser à 3, Idlesleigh House, Caxtonstreet, London S.W. 1.

.....
Le Comité Exécutif International se réunira à Genève, le 20 avril prochain.

.....
MAISON INTERNATIONALE

En vue de la réunion du Comité exécutif le 20 avril, à Genève, retenez vos chambres à la Maison internationale. (Chambre et pension : 1er étage, 7 fr. 50; 2e étage, 6 fr. 50; arrangements pour séjours).

AGENCE DE VOYAGES LE COULTRE
 24, GRAND QUAI, GENÈVE

BILLETS DE TOUTES CLASSES POUR
 TOUS PAYS AUX PRIX OFFICIELS
 BILLETS DES C^{ies} TRANSATLANTIQUES
 Expédition de Bagages Déménagements
 TRANSPORTS INTERNATIONAUX

PAX INTERNATIONAL

JOURNAL MENSUEL DE LA LIGUE INTERNATIONALE DE FEMMES
 POUR LA PAIX ET LA LIBERTÉ

Edité par le Secrétariat de la L. I. F. P. L.
 12, rue du Vieux-Collège, 12 - Genève

Je soussigné,
 désire contracter à partir du
 un abonnement d'un an à *Pax International*, et désire recevoir le journal en français, allemand, anglais (biffer ce qui ne convient pas).

Signature

Adresse (prière d'écrire lisiblement) :

Prix de l'abonnement : 2 fr. 50 suisses par année.

(Compte de chèques postaux I. 1869)